L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 133-22 Le 8 novembre, 2022

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ Summit Industrial Income REIT (SMU) Plan d'arrangement

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Summit Industrial Income REIT (« Summit ») (TSX : SMU.UN), GIC et Dream Industrial REIT (« DIR ») (TSX : DIR.UN) ont annoncé avoir conclu une convention d'arrangement (la « convention d'arrangement ») aux termes de laquelle une coentreprise de GIC et DIR fera l'acquisition de Summit dans le cadre d'une transaction au comptant évaluée à 5,9 G\$ CA (la « transaction ») approximativement.

Selon la convention d'arrangement, les porteurs de parts de Summit recevront 23,50 \$ CA par part en espèces au moyen d'une distribution extraordinaire et d'un rachat de parts.

La transaction sera réalisée aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il est prévu qu'une assemblée extraordinaire des actionnaires se tiendra d'ici-làmi-décembre 2022.

La transaction sera assujettie aux conditions de clôture usuelles, dont l'obtention de l'approbation des actionnaires, des autorités de réglementation et des tribunaux, et devrait être conclue au cours du premier trimestre de 2023.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza Directeur, opérations de négociation des produits dérivés